DECISION D'ANNULATION N°01/2026/FA
Relative à l'avis sur Bon de Commande N°11/2026/FA

- Vu la Loi n° 07.00 portant création des académies régionales d'éducation et de formation, promulguée par le Dahir n° 1.00.203 du 15 safar 1421 (19 mai 2000), complétée et modifiée par la Loi n° 71.15, promulguée par le Dahir n° 1.16.04 du 15 rabii II 1437 (26 janvier 2016);

- Vu Le Décret n° 2.00.1016 du 27 chaabane 1421 (24 novembre 2000) pris pour l'application de la Loi n° 07.00 portant création des académies régionales d'éducation et de formation, modifié par les Décrets n° 2.12.334 du 16 chaoual 1433 (4 septembre 2012) et n° 2.16.113 du 17 joumada I 1437 (26 février 2016);

- Vu Le Décret n°2.22.431 du 15 Chaabane 1444 (8mars 2023) relatif aux marchés publics ;

- Vu L'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1485-14 du 25 joumada 1435 (25 avril 2014) fixant la liste des établissements publics devant appliquer la réglementation régissant les marchés publics;

- Vu Le Décret n° 2.16.112 du 17 joumada 1 1437 (26 février 2016) fixant la liste des académies régionales d'éducation et de formation, leurs sièges et leurs circonscriptions

- Vu Le Décret n° 2.16.137 du 14 joumada II 1437 (24 mars 2016) fixant les modalités d'application de l'article 13 bis de la loi n° 07.00 portant création des académies régionales d'éducation et de formation ;

- Vu le Bon de Commande N° **19567/2026** ***issu de l'avis sur Bon de Commande N°11/2026/FA*** ayant pour objet la réalisation des **« Etudes techniques et suivi des travaux de mise à niveau du Centre d'épanouissement artistique et littéraire Mnar sis à la Commune Bahraouiyine - province Fahs Anjra »**

- Vu le non respect du délai d'exécution par le concurrent attributaire.

Le directeur provincial de la direction provinciale de l'AREFTTH de Fahs Anjra
Sous-ordonnateur décide :

Article 01:

- **D'annuler** le Bon de Commande N°**19567/2026** ***issu de l'avis sur Bon de Commande N°11/2026/FA*** ayant pour objet la réalisation des **« Etudes techniques et suivi des travaux de mise à niveau du Centre d'épanouissement artistique et littéraire Mnar sis à la Commune Bahraouiyine - province Fahs Anjra »**

Article 02:

- Que l'avis d'chat sur bon de commande sera relancé incessamment

Fait à Tanger – Fahs Anjra le 15/05/2026

Directeur Provincial

Signé : Driss LAIDOUDI

Scanné avec CamScanner